



Château-d'Oex, le 8 juillet 2010

Nouvelles du comité de Pays-d'Enhaut Région

Le comité de Pays-d'Enhaut Région se réunit tous les premiers jeudi du mois. Il assume le suivi des activités du secrétariat régional et des commissions et il décide de la suite à donner à diverses demandes d'aides financières. En effet il transmet au Département cantonal de l'économie les requêtes relatives à la LADE, loi cantonale sur l'appui à l'économie, avec un préavis régional, et il prend les décisions d'octroi de deux fonds régionaux mis en place au Pays-d'Enhaut : le fonds d'équipement touristique, FET-PE, et le fonds d'encouragement à l'économie régionale, FER (pour ce dernier les octrois sont encore soumis à validation des trois municipalités).

Lors de ces deux dernières séances le comité a notamment :

- admis de prendre la responsabilité de l'étude d'une fusion des Offices du tourisme de Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière et du PEP, Pays-d'Enhaut Promotion, à la demande des trois municipalités et de la commission tourisme Pays-d'Enhaut. Cette étude respectera les conditions suivantes : elle sera réalisée par une personne neutre, l'encaissement de la taxe de séjour restera de la compétence de chaque commune, la gestion des équipements de loisirs (par exemple la piscine) ne fera pas partie de la nouvelle entité à créer.
- validé un accord de partenariat qui clarifie et formalise les relations entre le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et chacune des 4 régions de développement économique auxquelles ses 14 communes sont affiliées (Pays-d'Enhaut Région, Association Régionale de la Gruyère, Promove et AigleRégion).
- pris acte des décisions d'aide LADE au bénéfice de Bergbahnen Destination Gtaad AG, BDG AG, pour la reconstruction de la Videmanette (voir ci-dessous), et au bénéfice du PEP pour appel à projet en vue de l'organisation d'une nouvelle manifestation touristique valorisant le patrimoine bâti du Pays-d'Enhaut (voir La Région informe de la semaine prochaine).
- décidé de transmettre des préavis régionaux au Département cantonal de l'économie en faveur de deux nouvelles requêtes: étude du PPA L'Etambeau, pôle santé (commune de Château-d'Oex) et deuxième phase de la réorganisation et professionnalisation du Festival international de Ballons Château-d'Oex (Association Semaine internationale de Ballons).
- décidé de proposer un soutien du FER pour une étude présentée par une entreprise de la place, en faveur d'un projet comblant une lacune dans une chaîne d'approvisionnement régional.

Aide à la reconstruction de la Videmanette

Le Conseil d'Etat vaudois a donc décidé le 9 juin d'accorder un prêt de 14 millions de francs à BDG AG pour la reconstruction de la télécabine Rougemont – La Videmanette, dont les données techniques ont déjà été présentées dans ce journal ou directement à Rougemont (conseil communal et séance publique). Un accident avait affecté la ligne le 16 janvier et le conseil d'administration a décidé de remplacer complètement la télécabine le 3 février. Cette aide exceptionnelle par son ampleur, accordée dans un délai exceptionnellement court, illustre la coopération qu'une entreprise peut créer autour de son projet, en alliant à son professionnalisme et à sa planification une attention particulière à la concertation, notamment avec les services de l'Etat. Le succès de cette première étape, les travaux ayant maintenant commencé, repose sur des fondements qu'il est utile de rappeler :

- La nécessité d'investir dans un domaine skiable compétitif, au service d'une économie régionale relativement dépendante du tourisme hivernal, est largement admise. Elle est confortée par la volonté des communes et du canton de Vaud de soutenir ces investissements, planifiés de manière régionale et sur le long terme, par des deniers publics.
- La reconstruction de la Videmanette était prévue dans le plan de développement 2008-2018 du domaine skiable adopté par tous les partenaires, le concept « Concentration », qui prolongeait celui mis en place lors de la fusion des sociétés. La reconstruction de la télécabine de Rougemont y était prévue en 2016.
- Le concept Concentration définit un plan d'investissement accepté par les communes de Saanen, Zweisimmen, St Stephan, Gsteig, Rougemont, Lauenen et Rossinière. Outre l'engagement général de ces communes, cet accord précisait l'apport de 2,5 mio de la commune de Rougemont à la reconstruction de la Videmanette et le cautionnement par toutes les communes des crédits octroyés par le canton de Vaud sur le secteur de Rougemont, jusqu'à concurrence de 10 mio (dont 25% par la commune de Rougemont). Actuellement environ la moitié de ce cautionnement est déjà engagé sur la garantie des crédits octroyés pour l'enneigement mécanique.
- Suite à sa décision de reconstruire la télécabine, BDG AG a très rapidement réuni sur les lieux l'Office fédéral des transports, les différents services cantonaux concernés, la commune et les principaux partenaires, afin de se concerter et de permettre la réalisation accélérée des procédures nécessaires au permis de construire.
- Le coût déterminant des travaux pris en compte par la LADE est de 18,5 mio (sans les travaux prévus par BDG sur le restaurant de la Videmanette). Le conseil communal de Rougemont a accepté le 30 mars d'honorer dès cette année l'engagement financier préalablement décidé pour 2016. Parallèlement BDG AG, le Service cantonal de l'économie et du tourisme (SELT), Pays-d'Enhaut Région et la municipalité de Rougemont ont travaillé sur la demande de prêt LADE/LPR, et plus particulièrement sur les garanties d'un tel crédit.
- Le comité de Pays-d'Enhaut Région a décidé le 8 avril de contribuer à ce projet par un engagement du Fonds régional d'équipement touristique (FET-PE) en faveur d'un cautionnement partiel du crédit d'aide.

Au final les travaux sont donc financés par :

- 4'500'000.- de fonds propres (dont 2'500'000.- de subvention communale)
- 7'000'000.- de crédit LPR de la Confédération et 7'000'000.- de crédit LADE du canton, sans intérêts, sur 25 ans, premiers amortissements en 2015 et 2016

Ces crédits fédéraux et cantonaux sont garantis de la manière suivante, situation 2010 : 20% par des cédules hypothécaires de BDG (grevant des parcelles sises sur la commune de Saanen), 33% de cautionnement communal, 26% de cautionnement FET-PE.

L'engagement du fonds régional, FET-PE, correspond à un cautionnement maximal de 3'700'000.-, soit une garantie de remboursement annuel de 148'000.-, provisionnée dès cette année. Ce cautionnement est postposé aux autres garanties et il prendra fin dès que le solde dû des prêts LADE et LPR atteindra le montant de 10 mio par le jeu des amortissements.

FM

Les différentes aides financières citées sont présentées sur notre site internet www.pays-denhaut.ch, rubrique promotion économique et nous restons à disposition pour toute question à ce sujet. Les articles « La Région informe » publiés dans le Journal du Pays-d'Enhaut sont disponibles sur www.pays-denhaut.ch, où on peut mettre des commentaires.